

Mai 2023 Allocution du président Éric Gingras

Ma CSQ cette semaine: l'information en mode 2023!

L'allocution d'ouverture du dernier conseil général (CG) aurait pu s'étendre longtemps sur le survol de l'exercice 2022-2023. Pensons aux projets de loi et aux réformes en éducation, au Plan santé, à l'agence Santé Québec et au projet de loi n° 15, aux négociations du secteur public et celles de la petite enfance qui débutent, au projet de loi pour encadrer le travail des enfants, à la violence dans nos milieux de travail, etc.

Le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Éric Gingras, a plutôt choisi d'y aller d'une note positive en s'attardant à une manière plus efficace de rejoindre nos membres: la toute nouvelle plateforme d'information Ma CSQ cette semaine.

«Vous le savez, depuis mon arrivée en poste, j'ai souvent exprimé le désir de rapprocher la Centrale de ses membres. De changer les liens avec les syndicats affiliés aussi. J'ai régulièrement soulevé l'importance de mieux faire connaître ce que l'on fait et de mettre en valeur notre rôle, notamment en établissant un contact plus direct. Et cela passe par l'information », a expliqué le président aux membres.

CSQ Le Magazine laisse donc sa place à un outil qui pourra rejoindre directement les membres de la Centrale, avec une variété de contenus qui s'adressent à eux, qui bougent rapidement, évoluent et suivent l'actualité. Ma CSQ cette semaine, c'est à la fois un agrégateur de contenu et un vecteur de diffusion, tout cela en un endroit pour s'informer au quotidien.

«Avec Ma CSQ cette semaine, on fait passer l'information en mode 2023. On quitte l'ère des actualités syndicales dictées par des communiqués de presse et des sorties publiques et on passe en mode contenus rédigés, en s'adressant directement aux membres.»

La plateforme sera propulsée par une infolettre hebdomadaire, qui fera parvenir un condensé des informations essentielles aux affiliés. Les membres pourront aussi s'abonner directement à l'infolettre sur Macsqcettesemaine.com.



On sait ce que fait notre syndicat, on sait ce que fait notre fédération. Là, on va pouvoir dire : «Je sais ce que fait ma CSQ cette semaine!»

Éric Gingras, président de la CSQ

Lisez l'allocution d'ouverture du président.



Comité de pilotage sur la cohésion interne

Un nouveau projet de coordination régionale en décembre

Le comité de pilotage sur la cohésion interne, formé lors du conseil général de décembre 2021, a présenté la première partie de ses recommandations au CG. Voici un survol des trois enjeux soulevés par le comité.

1. La coordination régionale

En raison de difficultés récurrentes au niveau de la coordination régionale, le CG a décidé de confier au conseil exécutif (CE) de la CSQ le mandat de lui présenter un nouveau projet de coordination régionale lors du conseil général de décembre 2023.

Ce projet devra notamment prévoir :

- De mettre en place des moyens qui permettront de dynamiser et de soutenir les coordinations de chacune des régions;
- ✔ De clarifier les rôles et les responsabilités de tous les paliers (CSQ, fédérations, AREQ et les syndicats affiliés);

- ✓ De déterminer le mode de financement et les aspects administratifs en découlant;
- D'élaborer un programme de formation et de mettre en place un mode de rétroaction sur son fonctionnement.

2. La participation des syndicats de petite taille aux instances

La Centrale souhaite trouver des solutions afin que les syndicats de petite taille absents des instances puissent y assister. Avant que des solutions ne soient proposées, le comité a recommandé d'actualiser les données concernant les syndicats de petite taille:

- ✓ Leur nombre;
- Leur répartition territoriale; et le regroupement sectoriel;
- Leur taux de présence au conseil général;

✔ Le nombre de mandats délégués au regroupement sectoriel et l'utilisation qu'en fait celui-ci.

Le dossier a été transmis au CE, qui devra présenter son rapport au CG de février 2024.

Le traitement des assurances collectives

Le comité a finalement recommandé de déterminer l'instance appropriée relativement au traitement des assurances collectives.

Actuellement, le CG prend les décisions en la matière, mais certains groupes qui assistent au CG ne sont pas concernés par le dossier. Il a été décidé de le référer au CE en raison de sa complexité. Le CE devra soumettre ses recommandations au CG de décembre 2023.

La seconde partie des recommandations du comité de pilotage sur la cohésion interne sera présentée au CG du mois d'octobre 2023.

Centre de documentation et d'archives Yvon Charbonneau

Une nouvelle bibliothèque virtuelle pour la CSQ

Les archives et les documents de la Centrale s'ouvrent à vous sur une toute nouvelle plateforme conviviale!

La nouvelle bibliothèque virtuelle est maintenant accessible à partir du site Web de la Centrale, avec une adresse facile à retenir : documentation.lacsq.org. Son interface intuitive est la même que celle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

LA BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE

- ✓ 1 200 documents de la Centrale et de ses fédérations, dont l'ensemble des mémoires, des avis et des documents de recherche;
- ✔ Accès à des documents sur demande;

- ✔ Collection de revues et d'articles publiés par la CSQ, avec la possibilité d'ajouter aussi ceux des fédérations et des affiliés:
- ✓ Vidéos et photos d'archives;
- Possibilité de générer des permaliens pour la diffusion en ligne ou pour les médias sociaux.

Visitez la bibliothèque virtuelle en cliquant ici.



Assurance collective

Renouvellement des garanties d'Alter ego

En 2024 aura lieu le tout premier renouvellement pour toutes les garanties à la suite de la mise en vigueur du régime d'assurance collective de personnes Alter ego, il y a bientôt trois ans.

L'objectif d'un renouvellement est de permettre aux membres de payer la juste prime afin de stabiliser le cout du régime et d'éviter, le plus possible, les variations de couts pour les membres.

À ce stade de la négociation du renouvellement, l'augmentation des primes serait:

- ✓ De 15 % en assurance maladie;
- ✓ De 10 % à 15 % en assurance de soins dentaires :
- ✓ De 5,5 % à 10 % en assurance salaire de longue durée;
- ✓ Statu quo sur la tarification de 2023 en assurance vie.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ✓ L'actuaire-conseil de la CSQ et l'actuaire de l'assureur font une projection de la tarification pour l'année à venir, basée sur l'utilisation des 24 mois précédents pour chacun des régimes;
- ✔ Plusieurs éléments externes peuvent aussi influencer la tarification, comme le nombre de réclamations, le cout des médicaments ou des services professionnels, la démographie du groupe et les taux d'intérêt;
- ✓ Les éléments évoqués plus haut expliquent la difficulté à projeter l'utilisation d'un régime et l'établissement de la tarification, ainsi que la détermination de la prime exacte à payer.

DEUX MESURES POUR CONTRÔLER L'AUGMENTATION DES COUTS

Le comité consultatif en assurance collective de personnes a identifié deux mesures qui peuvent être mises en place par les membres pour contrôler les augmentations des couts.

1. Acheter les médicaments de maintien pour trois mois

Les honoraires du pharmacien ne sont ainsi facturés qu'une seule fois.

2. Magasiner ses médicaments

- En comparant le cout des médicaments dans des pharmacies de proximité;
- En faisant une soumission dans une pharmacie postale (virtuelle);
- ✔ En utilisant l'outil de localisation de pharmacie de Beneva.

Lancement de Ma CSQ cette semaine

La CSQ prend le virage sans papier pour de bon avec *Ma CSQ cette semaine*! La Centrale laisse tomber le papier pour créer un tout nouvel environnement entièrement numérique et dédié à des actualités qui touchent ses membres.

Un site Web, une infolettre hebdomadaire et une application mobile, dans une phase ultérieure, font office d'outils de visibilité rassembleurs pour la Centrale, et d'un point de chute unique pour ses travaux, ses projets, ses actions et ses positions.

Le fil conducteur qui traverse l'ensemble des publications est: un syndicat, c'est utile.

OBJECTIFS

- ✓ Mieux rejoindre nos membres;
- ✔ Favoriser la transmission d'informations entre la Centrale, ses organisations affiliées et ses membres;
- ✓ Expliquer nos luttes, nos prises de position et nos interventions publiques;
- Mieux faire connaître le rôle de la Centrale et sa mission.

CONTENUS

- Des nouvelles sur des sujets récents, publiées de façon quotidienne;
- ✔ Des articles plus approfondis, publiés de façon hebdomadaire;
- ✓ Des évènements organisés par la Centrale, auxquels elle prend part ou invite ses membres et ses organisations affiliées à participer;
- ✔ Des vidéos, les épisodes du balado Prendre les devants et les campagnes de publicité et de visibilité;
- Accessibles à partir du site principal et d'une adresse Web.

Visitez Macsqcettesemaine.com et abonnez-vous à son infolettre en numérisant le code QR suivant:





Équité salariale

La Centrale explore une voie juridique inédite

La voie juridique est privilégiée par la Centrale dans le cadre de son plan d'action sur le maintien de l'équité salariale, afin d'obliger le gouvernement « employeur » à prendre ses responsabilités. À l'automne 2022, une nouvelle piste de réflexion a fait son chemin : celle de poursuivre également le gouvernement « législateur » en discrimination salariale systémique, pour l'obliger à revoir sa Loi sur l'équité salariale.

L'idée est de faire constater que le processus actuel d'équité salariale mené par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est déficient et cause des retards excessifs. Ces délais ne permettent pas d'atteindre, dans un délai raisonnable, les objectifs de la Loi sur l'équité salariale.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Une plainte éventuelle au Protecteur du citoyen pourrait mener à une enquête afin de déterminer si nos membres ont été lésés dans le processus d'équité salariale;



- ✓ Le gouvernement pourrait alors modifier sa législation afin que la CNESST dispose des outils pour que les travailleuses puissent rapidement obtenir les ajustements salariaux qui leur sont dus;
- Cette hypothèse fait toujours l'objet d'échanges entre le service de l'équité salariale, le service juridique et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ);
- Une voie politique est empruntée et des communications sont également amorcées pour interpeller le gouvernement et faire circuler la campagne L'équité salariale, il faut plus qu'en parler.

Guide de bonnes pratiques

Se déconnecter du travail

La pandémie et le télétravail ont mis en évidence le phénomène de la connexion permanente et ont actualisé le débat sur le droit à la déconnexion.

La connexion permanente est également liée à la surcharge de travail, à son intensification et à son extensification. C'est pourquoi il faut se préoccuper collectivement de la déconnexion. Mais comment?

LES SOLUTIONS COLLECTIVES

- ✔ Le comité de santé et de sécurité au travail (SST);
- ✓ La convention collective;
- ✔ Une activité de sensibilisation;

- Les politiques et les règles adoptées par les directions d'établissements:
- ✓ Les ententes locales entre le syndicat et l'employeur;
- Les équipes de travail et les rencontres collectives.

LES SOLUTIONS INDIVIDUELLES

- ✔ En dehors des heures de bureau, éteindre le téléphone, l'ordinateur et la tablette fournis par l'employeur;
- Créer un profil professionnel pour les réseaux sociaux;
- Changer son statut pour «absent» dans les applications de collaboration:



- ✓ Instaurer l'envoi différé de messagerie pour aider les collègues à se déconnecter;
- Utiliser la fonction de disponibilité ou de non-disponibilité.

Pour vous aider davantage à vous déconnecter, consultez le guide de bonnes pratiques *Se déconnecter du travail*, disponible sur l'extranet.

Congrès 2024

«La confiance dans nos institutions» comme thème principal

Une première réflexion sur la thématique du prochain Congrès de la CSQ s'imposait lors du conseil général. Après tout, le Congrès 2024 arrive à grands pas!

Les institutions publiques constituent l'échine de notre vie démocratique et de notre capacité à vivre ensemble. Pourtant, le niveau d'inégalité perçu par les citoyennes et citoyens, notamment ceux issus de groupes plus marginalisés, mine la confiance envers ces institutions.

La problématique est de taille et soulève des enjeux d'égalité, d'équité et de dialogue social. Le CG songe donc à faire de « La confiance dans nos institutions » le thème principal du Congrès de la CSQ en 2024.

Pour augmenter la confiance de la population dans les services publics et revendiquer des solutions pour l'égalité des chances, il faut aller au-delà d'une amélioration dans la prestation de services. Le conseil général propose de discuter à nouveau des positions de la Centrale à ce sujet, pour qu'elles puissent évoluer au même rythme que le contexte social.

La réflexion amorcée en CG, et qui se poursuivra en Congrès, s'articulera plus précisément autour des thèmes suivants:

- ✓ Le sentiment de sécurité: un besoin fondamental;
- ✓ La représentativité;
- ✔ Le dialogue social;
- L'éducation;
- ✓ La cohésion interne.



Réseau intersyndical pour le climat (RIC)

Un automne chaud et chargé: manifestation pour l'environnement en septembre

Le Réseau intersyndical pour le climat (RIC) organise une grande manifestation pour le climat, sous le thème «Ensemble pour nos enfants», en association avec Mères au front et la Fondation David Suzuki.

Quand: le 29 septembre 2023 Où: Montréal et Québec



OBJECTIFS

- Accélérer la transition écologique du Québec pour protéger la santé et la sécurité de nos enfants et de toute la population, et s'assurer qu'elle soit juste;
- Confirmer que les milieux de travail sont prêts pour une transition énergétique et qu'ils veulent faire partie du dialogue;
- ✓ Mettre fin à l'antagonisme « environnement contre travail » ;
- Affirmer que des services publics solides et accessibles sont une solution indéniable à la crise climatique et que cela passe par des conditions de travail décentes.

« Ce sont les décisions que nous prenons aujourd'hui qui vont déterminer dans quel genre de monde [nos enfants et nos petits-enfants] vont vivre », a indiqué en vidéo Laure Waridel, administratrice de Mères au front. lors du CG.

«On répond présent à l'appel de nos jeunes qui sont découragés, écoanxieux, parce qu'écolucides, et dont plusieurs choisissent de ne pas faire d'enfants parce qu'ils sont trop inquiets du monde dans lequel ils vont vivre. C'est pour eux et avec eux qu'on va prendre la rue le 29 septembre», conclut la cofondatrice et ancienne présidente et porte-parole d'Équiterre.

En plus de la manifestation à Montréal et de celle à Québec, des actions locales et régionales sont organisées partout au Québec.

Visitez la page Facebook du RIC pour en savoir plus.

Projet de loi nº 15

Le Plan Dubé: une grande réforme du système de santé

Le projet de loi n° 15 du Plan santé créera un employeur unique et centralisateur, l'agence Santé Québec, et laissera encore plus de place au privé.

Déposé le 29 mars 2023, le projet de loi n° 15 (PL15) du ministre de la Santé, Christian Dubé, va changer le cœur du réseau de la santé au Québec. Le PL15 est particulièrement costaud et modifiera, notamment, la gouvernance en créant l'agence Santé Québec : un seul et unique employeur pour la province entière.

Or, si la CSQ et ses affiliés considèrent que certains changements sont nécessaires dans le système de santé, ils jugent qu'une approche hyper centralisée ne peut répondre adéquatement aux besoins et aux défis particuliers des différentes régions du Québec.

Place au privé!

La nouvelle société d'État aura pour mandat d'offrir des services de santé et des services sociaux par l'entremise d'établissements publics, ainsi que de coordonner et

M. Dubé, changer le réseau, oui. Fragiliser le réseau, non.

de soutenir financièrement l'offre de tels services par les établissements privés et par certains autres prestataires de services privés.

LE PROJET DE LOI PRÉVOIT:

- De recourir davantage aux services des cliniques médicales privées;
- De mieux encadrer le recours aux agences privées de placement;
- ✔ De confier la gouvernance de Santé Québec à des gestionnaires du secteur privé.

Diminuer le rapport de force des syndicats

Le PL15 semble être une volonté affirmée du gouvernement d'utiliser son pouvoir législatif afin de réduire le rapport de force des syndicats de la santé et des services sociaux. Avec l'employeur unique, l'agence Santé Québec, le gouvernement pourrait imposer des conditions de travail qu'il ne peut pas obtenir par la négociation en bonne et due forme, tout en anéantissant les pratiques locales et régionales.

Le projet de loi prévoit d'ailleurs une seule accréditation syndicale pour chacune des catégories d'emplois.

Le plan d'action de la Centrale

La CSQ a présenté un mémoire et sa vision du PL15 en commission parlementaire. Une campagne d'information vient également d'être lancée sur le thème suivant:

LE CHANGEMENT, NÉCESSAIRE, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

- ✔ Non au privé en santé;
- ✔ Oui à une vie syndicale locale forte;
- ✔ Oui à un réseau qui tient compte des priorités locales.

Pour en savoir davantage sur le PL15 et sa portée, consultez le dossier élaboré par la CSQ.

Instances virtuelles et hybrides

Un aboutissement à prévoir sous peu

Le comité de travail sur l'utilisation des instances virtuelles et hybrides présente ses conclusions.

Une première conclusion découle de l'analyse des résultats de la consultation et des commentaires émis par les membres du CG de mars dernier: la participation en présence contribue mieux à la vie politique de la Centrale et doit demeurer.

Cependant, les modes de fonctionnement virtuel et hybride doivent être utilisés pour répondre à un besoin de flexibilité exprimé. Il est important de noter que le choix du mode de fonctionnement d'une activité devrait faire l'objet d'une analyse qui pourrait modifier les conclusions suivantes.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- On devrait participer en présence à des activités sur plusieurs jours, ou, quelle que soit leur durée, à des activités portant sur les négociations, ou comportant des points de décision;
- On devrait participer en ligne à des activités d'une journée ou moins, des instances extraordinaires,

- ou des activités comportant peu d'interactions ou peu de personnes participantes;
- ✓ On pourrait explorer le mode hybride pour permettre une participation silencieuse à des instances de la Centrale, dans un contexte précis;
- Des règles de fonctionnement et un code d'éthique seront nécessaires pour encadrer les activités virtuelles et hybrides.

Les recommandations du comité seront présentées au CG d'octobre 2023.

Projet de loi nº 23 sur la gouvernance scolaire

Un projet de loi qui soulève de sérieuses inquiétudes

Le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a annoncé, en janvier 2023, ses priorités pour améliorer la réussite éducative. Parmi celles-ci, il souhaite rendre le réseau scolaire plus performant. C'est à cette priorité que le projet de loi n° 23 sur la gouvernance scolaire (PL23) semble vouloir répondre.

On pourrait présenter le modèle mis de l'avant par le PL23 en quatre volets.

Volet 1 – Modification de la ligne d'autorité pour renforcer le pouvoir du ministre;

Volet 2 – Mise en place d'un système de pilotage basé sur les données;

Volet 3 – Renforcement de la reddition de comptes;

Volet 4 – Mise en place d'un institut national d'excellence en éducation, couplé à des contraintes en matière de formation continue des enseiquantes et enseignants.

La combinaison de ces quatre volets ouvre la porte à un plus grand contrôle des pratiques du personnel, qui sont vues comme la seule voie pour améliorer la réussite des élèves. Même si l'action du personnel est déterminante, elle n'explique pas tout en matière de réussite.

VERS UN APPAUVRISSEMENT EN ÉDUCATION

On peut craindre que le PL23 entraîne des répercussions sur le personnel et les élèves, et qu'il mène l'éducation vers un appauvrissement sur les plans:

- ✔ Des lieux de participation et de réflexion collectives;
- ✔ De la pluralité des perspectives de recherche en éducation;
- De la vision de l'éducation et de l'apport de tous les personnels.



